

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de soins et éducation Mickey & Minnie Inc.	Numéro de permis 2017216	Date d'inspection Le 01 décembre 2023	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max		Numéro de téléphone (506) 582-2300	
Adresse 475 rue de l'Église Saint-André NB E3Y 0C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi (vendredi pédagogique), la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements), des exigences d'affichage, des médicaments (fiches d'administration), des espaces de rangement et des effets personnels.
Observation de la collation.
Observation des enfants d'âge scolaire qui préparent leur porte pour Noël.
Visite avec l'exploitante du nouveau bord sensoriel.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 décembre 2023

Date

original signé par

Mylène Bourgoin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 décembre 2023

Date